



RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

Réunion du 12 Juillet 2022.

Ce document permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, qui sont données pour information et ne remplacent en rien les décisions motivées qui seront notifiées aux parties ultérieurement.

APPEL DU CLUB DE FCAB

D'une décision de la CDCS (PV 193 CS/42 du 22/06/2022)

La Commission d'Appel **ANNULE** la décision de la Commission Départementale des Compétitions Seniors du 22/06/2022.

La Commission d'Appel aux vues des éléments fournis par le club de FCAB **décide l'intégration de l'équipe seniors 1 du club de FCAB au championnat D2.**

Transmet à la Commission Départementale des Compétitions Seniors pour application.

Met les frais de procédure à la charge du District de Côte d'Or.

Transmet au service comptabilité du District de Côte d'Or.

APPEL DU CLUB DE DIJON PTT

D'une décision de la CDCS (PV 193 CS/42 du 22/06/2022)

La Commission Départementale d'Appel **ANNULE** la décision de la Commission Départementale des Compétitions Seniors du 22/06/2022.

La Commission d'Appel aux vues des éléments fournis par le club de **DIJON PTT 2 décide d'intégrer l'équipe seniors B dans le championnat régional ligue Bourgogne Franche Comté (R3).**

Transmet à la Commission Régionale des Compétitions Seniors pour application.

Met les frais de procédure d'appel à la charge du District de Côte d'Or.

Transmet au service comptabilité du district de Côte d'Or.

APPEL DU CLUB DE QUETIGNY

D'une décision de la CDCJ (PV 201 CDCJ/38 du 30/06/2022)

La Commission Départementale d'Appel **ANNULE** la décision de la Commission Départementale des Compétitions Jeunes du 30/06/2022.

La Commission Départementale d'Appel aux vues des éléments apportés et présentés par le club de AS QUETIGNY **décide d'intégrer l'équipe U13 du club de AS QUETIGNY dans le championnat U13 D1.**

Transmet à la Commission Départementale des Compétitions Jeunes pour application.

Met les frais de procédure à la charge du club du District de Côte d'Or.

Transmet au service comptabilité du district de Côte d'Or.

APPEL DU CLUB DE DIJON AS POUSSOTS

D'une décision de la CDCS (PV 193 CS/42 du 22/06/2022)

La Commission d'appel **CONFIRME** la décision de la Commission Départementale des Compétitions Seniors du 22/06/2022.

La Commission d'Appel aux vues des éléments fournis par le club de DIJON AS POUSSOTS comprend les arguments présentés par leurs représentants mais ne peut **accéder à cette demande et démontre qu'il a été fait une juste application des règlements.**

Transmet à la Commission Départementale des Compétitions Seniors pour information.

Met les frais de procédure à la charge du club de DIJON AS POUSSOTS.

Transmet au service comptabilité du District de Côte d'Or.